



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **23 mai 2016**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

***Proposition du Maire relative à l'approbation du crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2016 – Remplacement de la chaudière de la mairie, amélioration des installations électriques dans le parc et recherches de fuites d'eau sur les conduites d'arrosage***

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2016 pour un montant total TTC de **65 500 F** se décomposant selon les devis annexés :

**Rubrique 08.314 : 40 000 F**

Chaudière :

Remplacement de la chaudière actuelle, au fuel, hors d'usage, par un système au gaz, branchement entre l'arrivée du gaz dans le hangar au local chaudière ; traitement, démontage , taxe et évacuation de la cuve existante F 22 500 F (selon devis AB chauffage), **Réserve** pour les travaux de réhabilitation du local hébergeant la cuve actuelle, travaux électriques, maçonnerie, portes anti-feu : 17 500 F ;

**Rubrique 33.314 : 25 500.—F**

Recherches fuites d'eau du réseau arrosage :

Fouilles pour la recherche de fuites, les réparations ou le remplacement des tuyaux du parc de la mairie 6 500.—F,

**Réserve** pour plombier 4 000 F

Installation électriques :

Fouilles, maçonnerie, drainage pour l'installation de 2 tubes, des câbles et de la chambre de tirage équipée de 12 prises, F 15'000.--.

Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges du budget 2016 sera

de : 9'570'813 F  
et celui des revenus de 9'741'340 F

L'excédent des revenus de 170'527 F.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 11 juillet 2016.**

Vandœuvres, le 1<sup>er</sup> juin 2016

La présidente du Conseil municipal  
**Claire HUYGHUES-DESPOINTES**